

LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du jeudi 15 janvier 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 8 janvier 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h02.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT (à compter de la question n°13), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M.Denis JACQUIN, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVINET, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, M. Benoît VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, Mme Lorine GAGLIOLO donne pouvoir à Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVINET donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Franck LAIDIE donne pouvoir à M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. Gabriel BAULIEU, M. Franck RACLOT donne pouvoir à M. Gilles ORY, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
 - procède à la vérification du quorum,
 - annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
 - invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Yves MAURICE secrétaire de séance,
 - approuve le procès-verbal du 27 novembre 2025 , joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2. Garanties d'emprunt – Compétence Habitat

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par LOGE.GBM pour 1 603 497,50 € et par NEOLIA pour 998 560,50 € soit un montant total de 2 602 058,00 €,
 - autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

3. Base d'Osselle : convention de partenariat avec la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Doubs

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve le principe et les contours du partenariat avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Doubs pour la période 2026 à 2028,
 - autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4. Attribution de subvention fonds congrès

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 5 250 € au congrès de l'Assemblée Générale de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF^o).

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

5. Soutien 2026 à l'Association Régionale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap (l'ARIS)

A l'unanimité, le Bureau attribue un soutien à l'association ARIS à hauteur de 9 400 € pour le déploiement du dispositif H'ACTIVATEUR DE COMPETENCES sur le territoire de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6. Fonds « Développement Durable » - Attribution d'une subvention à l'association Hors Saison(s)

A la majorité, 1 contre, le Bureau attribue une subvention de 3 422 € à l'association Hors Saison(s), au titre du fonds « Développement Durable » pour son projet d'organisation de manifestations « Afters Siestes », en partenariat avec 4 communes de GBM au printemps et à l'automne 2026.

Rapport adopté à la majorité :
Pour : 28 Contre : 1 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

7. CCRT – Contrat Chaleur renouvelable territorial, partenariat ADEME/GBM – Attribution d'une aide financière à la Ville de Besançon pour sa chaufferie biomasse

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve l'attribution des aides CCRt de 12 000 € à la Ville de Besançon pour la chufferie biomasse du Fort de Bregille,
 - autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

8. Projet de lotissement sur la commune de PIREY Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
 - approuve le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de la société Crédit Mutuel Aménagement Foncier aux équipements,
 - approuve l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,

- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention avec la société Crédit Mutuel Aménagement Foncier et la commune de Pirey.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

9. Projet de lotissement sur la commune de SAINT VIT Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- approuve le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de Monsieur Vautrot aux équipements,
- approuve l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention avec Monsieur Vautrot et la commune de Saint Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10. Fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles 2026 – première session

A l'unanimité, le Bureau attribue 13 subventions aux 13 associations suivantes pour un montant total de 50 000 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :

- o 7 000 € à l'association LES SOUTERRAINES - FESTIVAL DE CREATIONS THEATRALES,
- o 4 000 € à l'association DU GOUDRON ET DES PLUMES,
- o 3 000 € à l'association GRAIN D'PIXEL ASSOCIATION POUR LA PHOTOGRAPHIE,
- o 2 500 € à l'association HORS SAISON(S),
- o 9 000 € à l'association JUSTE ICI,
- o 1 500 € à l'association LES DIMANCHES D'AVRIL,
- o 3 500 € à l'association LES VOIX INTERIEURES,
- o 1 000 € à l'association LOUP-VERT,
- o 7 000 € à l'association MUSIQUES EN PERSPECTIVES,
- o 8 000 € à l'association ORGUE EN VILLE,
- o 500 € à l'association PAS SERIAL S'ABSTENIR,
- o 1 500 € à l'association PIG NET L'ART VIVANT,
- o 1 500 € à l'association TETRAKTYS.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

11. Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution de subventions 2026 inférieures ou égales à 23 000 €

A l'unanimité, le Bureau attribue 3 subventions aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques, pour un montant total de 19 487 €, à savoir :

- 2 728 € à l'ASEP,
- 3 465 € à l'ASC de Miserey Salines
- 13 294 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Affiché à Besançon, le

Pour la Présidente,
Par délégation,
La Cheffe de Service des Assemblées,

Anne COLLIN

